



Coordination Système de Sécurité Incendie

Objectifs

Le **Système de Sécurité Incendie (SSI)** a pour vocation de détecter tout début d'incendie dans un bâtiment et d'assurer immédiatement et de façon cohérente la mise en sécurité des personnes et des biens. De part cette fonction, ce système met en œuvre des équipements mis en place par des entreprises multiples, souvent très spécialisées dans leur domaine (courant faible, ventilation, menuiserie, étanchéité), et pour lesquelles la mise en sécurité des bâtiments reste une grande inconnue. L'objectif de la mission de coordination SSI est donc de **s'assurer de la bonne réalisation du SSI**.

Réglementation

Les réglementations Etablissement Recevant du Public (notamment ceux avec locaux de sommeil), Immeuble de Grande Hauteur, et parfois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, peuvent imposer l'installation de SSI qui doivent « satisfaire aux dispositions des normes en vigueur ». Ces normes comportent une définition de la mission de coordination SSI ce qui la rend obligatoire.

Etapes de la mission

Conception :

- Définition du **concept de mise en sécurité** qui est un document décrivant les principes généraux de mise en sécurité de l'établissement en tenant compte des spécificités de l'opération, des demandes du maître d'ouvrage et des exigences réglementaires,
- Rédaction du **cahier des charges fonctionnel** du SSI utile pour le Dossier de Consultation des Entreprises

Phase de réalisation :

- Réunion de lancement avec les entreprises des lots concernées par le SSI, analyse des matériels que les entreprises souhaitent installer (**vérification des conformités et des associativités**),
- Analyse des plans d'exécution,
- Constitution au fur et à mesure du **dossier d'identité** SSI.

Réception :

La dernière phase consiste en la réalisation d'une **visite de réception technique** du SSI, avec essais fonctionnels, en présence des représentants du maître d'ouvrage ou de l'utilisateur, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises. Le coordinateur rédige le rapport de réception qui est la dernière pièce du dossier d'identité SSI pour remise au maître d'ouvrage.

Qualification du coordinateur SSI CAPSE NC

L'intervenant CAPSE NC réalisant les missions est qualifié CNPP en coordination SSI

